



## Procès – verbal du Conseil municipal (Extraits) Séance du 30 juin 2017

**L'an deux mille dix-sept**

**Et le 30 avril** à 20 heures 00, le Conseil Municipal de REAUMONT, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame le Maire, Brigitte LAURENT

**Présents :** Mesdames Brigitte LAURENT, Sylvie BOIS-FRAGNOL, Françoise MOLLIER – SABET, Sylviane BOIS,  
Messieurs Serge PASTOR, Jackie SORET, Paul PERRIN, Cyrille SOUBEYRAT

**Pouvoirs :**

Marion PERRIN à Sylvie BOIS-FRAGNOL

Christine GIARDINA MARINI à Jackie SORET

Geneviève BOIZARD à Françoise MOLLIER –SABET,

**Absents/ excusés :** Patrick GRABIT - Didier DURAND –GAILLARD

### APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 31 05 2017

Le compte rendu de la séance du 31 05 2017 est approuvé à l'unanimité des présents et représentés. ☛ Pour : 11 dont 03 pouvoirs

### ☛ Délibération N° 31.2017

**Objet :** ELECTIONS SENATORIALES – désignation des délégués du Conseil municipal et de leurs électeurs (élections des sénateurs – dimanche 24 septembre 2017.

**Le conseil municipal s'est réuni salle des mariages le 30 juin 2017 à 20 heures**

Vu le décret n°2017-1091 du 2 juin 2017 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire préfectorale NOR/INTA/ INTA 171 7222 C du 12 juin 2017

Madame la Présidente rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

13 conseillers municipaux concernés ; 03 délégués titulaires, 03 titulaires suppléants, à désigner, 1 liste déposée

- nombre de bulletins : 11 dont 03 pouvoirs

- bulletins blancs ou nuls : 0

- suffrages exprimés : 11 dont 03 pouvoirs

- nombre de conseillers présents n'ayant pas pris au vote : 0

Madame la Présidente proclame les résultats définitifs

**Obtiennent un mandat de titulaire :** Madame Françoise MOLLIER –SABET, Monsieur Serge PASTOR, Madame Sylvie BOIS FRAGNOL

**Obtiennent un mandat de suppléant :** Monsieur Jackie SORET – Madame Brigitte LAURENT – Monsieur Cyrille SOUBEYRAT

### ☛ Délibération N° 32.2017

**Objet :** Tarifs salle polyvalente 2018

### **POUR L'ANNEE 2018**

**Le CM ☛ Pour : 11 dont 03 pouvoirs décident de ne pas augmenter les tarifs**

**Pour une location à partir du samedi 12 h au dimanche 17 h** (exception faite pour les mariages où la mise à disposition part du vendredi 21 heures)

- 150 € pour les associations extérieures ayant des adhérents à Réaumont et les particuliers habitant à Réaumont, à titre de résidents principaux ou secondaires
- 800 € pour les personnes extérieures à Réaumont
- 50 € pour la location de vaisselle
- 600 € pour la caution salle
- 260 € pour la caution ménage

**Pour une location supérieure à deux jours (week-ends accolés à un jour férié) du samedi 12 h au lundi 17 h ou du vendredi 12 h au dimanche 17 h**

- 200 € pour les associations extérieures ayant des adhérents à REAUMONT et les particuliers habitant à Réaumont
- 1000 € pour les personnes extérieures à Réaumont

**Pour une location sur une journée uniquement : du samedi de 7 heures à 19 heures ou du dimanche de 7 heures à 19 heures**

- 75 € : pour les associations extérieures ayant des adhérents à REAUMONT et les particuliers habitant à REAUMONT, à titre de résidents principaux ou secondaires :

**Pour les locations en semaine, sur plusieurs jours consécutifs ou non (jours non fériés).**

**La salle est mise à disposition chaque jour de 7 heures à 19 heures**

- 30 € / jour : sont concernées les associations extérieures ayant un adhérent sur la commune, tout administré réaumontois souhaitant organiser une manifestation.

\*Concernant le tarif de la location pour les associations organisant plus de 03 manifestations par an, ☛ il a été fixé à 150

\* Concernant le montant de l'indemnité de résiliation en cas d'annulation à moins d'un mois avant la date de réservation, ☛ celui-ci s'élève à 150 €

☛ Délibération N° 33.2017

**Objet : Tarifs concessions cimetière et ancien columbarium**

**Pour l'année 2018 le CM ☛ Pour : 11 voix pour dont 03 pouvoirs**

**DECIDE de ne pas augmenter les tarifs pour l'année 2018. Ceux-ci restent donc inchangés.**

- 135 € pour les concessions temporaires d'une durée de 15 ans
- 255 € pour les concessions temporaires d'une durée de 30 ans

**Rappelle** que 1/3 de chacun des tarifs est alloué au Centre Communal d'Action Sociale.

☛ Délibération N° 34.2017

**Objet : Tarifs des concessions relatifs à l'ensemble du columbarium – année 2018.**

**Pour l'année 2018 le CM ☛ Pour : 11 dont 03 pouvoirs**

**DECIDE de ne pas augmenter les tarifs 2018. Ceux-ci restent donc inchangés.**

- 351 € pour une case au columbarium pour une durée de 15 ans
- 525 € pour une case au columbarium pour une durée de 30 ans

**Rappelle** que 1/3 de chacun des tarifs est alloué au Centre Communal d'Action Sociale.

**✍ DATE DU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL  
Il est fixé au mercredi 26 juillet 2017 – 20 heures 30**

**CR Affiché le 04.07.2017  
Le Maire,  
Brigitte LAURENT**

